



CONCOURS DE NOUVELLES 2018

20E SALON INTERNATIONAL DU LIVRE INSULAIRE 2018 - CONCOURS DE NOUVELLES

A l'occasion de la 20e édition du Salon International du Livre Insulaire qui se déroulera - du 23 au 26 août 2018, sur l'île d'Ouessant, est organisé un concours de nouvelles gratuit et ouvert à tous. La nouvelle est à la fois une forme stylistique qui permet à des enfants et des jeunes de s'essayer à l'exercice créatif, mais aussi à des adultes confirmés de laisser libre court à leur imagination. Le concours de nouvelles insulaires organisé à Ouessant concomitamment avec le Salon du Livre insulaire s'inspire toujours du thème principal de l'édition. Cette année 2018, notre travail porte sur le conte. C'est aussi la 20e édition consécutive de notre rendez-vous littéraire estival. Il est important de noter que les lauréats verront la publication de leur nouvelle dans la revue de littérature insulaire "L'Archipel des lettres". Il est ouvert aux candidats du 1er mai au mercredi 1er août 2018. Il comportera 3 catégories d'âges : - Enfants de moins de 12 ans - Jeunes de 12 à 16 ans - Adultes de 16 ans et plus. Il est gratuit et ouvert à tous. les lauréats bénéficieront de dotations en chèques-livres : 50 euros pour la catégorie "enfants", 100 euros pour la catégorie "jeunes" et 150 euros pour la catégorie "adultes".

*"Il y a vingt ans, ce fut
comme un coup de foudre.
Et l'île aujourd'hui est
si..."*

Inventer la suite.

Merci à notre partenaire la Compagnie aérienne Finist'air (www.finistair.fr)



REGLEMENT

ARTICLE 1 : Un concours de nouvelles est organisé par l'association C.A.L.I. dans le cadre du 20ème Salon International du livre Insulaire. Il est ouvert aux candidats du 1er mai au 1er août 2018. Ce concours est gratuit et ouvert à tous. Il comporte 3 catégories d'âge :

- Enfants de moins de 12 ans
- Jeunes de 12 à 16 ans
- Adultes de 16 ans et plus

ARTICLE 2 : Les participants au concours devront rédiger une nouvelle inédite inspirée du thème suivant : « *"Il y a vingt ans, ce fut comme un coup de foudre. Et l'île aujourd'hui est si..." Inventer la suite.*

ARTICLE 3 : Ce concours sera clos le 1er août 2018 à minuit cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 4 : Les envois peuvent être adressés :

- par voie postale : Concours de Nouvelles insulaires - BP 3002 - 29242 Ouessant ;
- par courriel : contact@livre-insulaire.fr

ARTICLE 5 : Les textes soumis devront être inédits et écrits en français, sur, au maximum, 4 pages au format A4, soit 2 feuillets recto-verso. De préférence dactylographiés, et

dans ce cas rédigés en corps 12, intervalle simple. Écrire lisiblement dans le cas de textes manuscrits. Le jury se réserve le droit de ne pas faire concourir un texte trop mal présenté. Un seul texte est autorisé par candidat.

ARTICLE 6 : Les textes devront être anonymes et ne comporter aucun élément permettant d'identifier leur auteur (signature, symbole...). Chaque participant précisera son nom, prénom, âge, adresse, numéro de téléphone, et adresse courriel, ainsi que le titre de sa nouvelle, sur un feuillet séparé qui sera joint à l'envoi. Dans le cas des envois par internet, le texte doit faire l'objet d'une pièce jointe, les données évoquées ci-dessus devant figurer dans le corps du message ou faire l'objet d'une deuxième pièce jointe, au choix. Les manuscrits ne seront pas rendus. Dans l'éventualité de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre envoyée, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.

ARTICLE 7 : Le jury se compose de membres choisis par l'organisation du concours. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix si la qualité des textes n'est pas satisfaisante selon ses critères propres. Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

ARTICLE 8 : Les auteurs des nouvelles primées recevront des chèques-livres d'une valeur de 50 euros pour la catégorie "enfants", de 80 euros pour la catégorie "jeunes" et 150 euros pour la catégorie "adultes", à dépenser dans les stands des éditeurs, librairies et auteurs présents au Salon. Dans le cas où le/les lauréats ne pourraient être sur place, un lot de livres équivalent à la somme gagnée sera constitué par le jury et adressé par voie postale.

ARTICLE 9 : Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent l'association CALI et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le contenu des œuvres présentées. Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale du présent règlement. Les candidats primés acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l'objet d'une publication dans la revue "L'Archipel des lettres", sans pour autant se prévaloir de droits d'auteur.

Article 10 : Les lauréats seront prévenus des résultats par téléphone, courriel ou courrier. L'annonce des lauréats se fera lors de la remise des prix au salon du livre insulaire d'Ouessant.